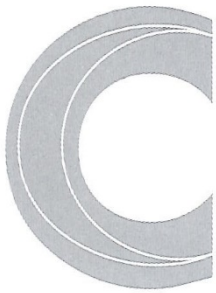




Programme de législature du Conseil communal pour la période 2024 – 2028



Au cours de cette législature, le Conseil communal se fixe pour objectif de renforcer les fondements de la Commune tout en poursuivant son développement dans une dynamique de durabilité, de coopération et d'efficacité. Nous souhaitons assurer la pérennisation de nos structures afin de garantir un service efficace et de qualité à la population, tout en contrôlant les dépenses et en investissant lorsque cela est nécessaire.



Pérennisation

- Le Conseil communal garantit et accompagne la transition dans le remplacement de plusieurs chefs de service durant la législature.
- Le Conseil communal maintient son soutien aux associations locales qui dynamisent la vie de notre village.
- Le Conseil communal continue l'assainissement de ses infrastructures (routes, électrique, eau) et garantit le fonctionnement des différents services, notamment par la mise à disposition de ressources suffisantes (bâtiments, matériel, collaborateurs)
- Le Conseil communal préserve le patrimoine immobilier, culturel et viticole de la Commune.
- Le Conseil communal préserve l'état financier de la Commune en développant de nouveaux projets de manière pragmatique et raisonnable.



Collaboration

- Le Conseil communal évalue les différentes opportunités de collaboration avec les communes voisines, notamment en termes de mobilité, de sécurité, de cohésion sociale et d'approvisionnement en énergie afin d'optimiser les ressources de notre commune et de créer des synergies.



Développement

- Le Conseil communal souhaite développer de nouvelles infrastructures pour la population, avec un accent sur la jeunesse, que ce soit en termes d'infrastructures sportives et de lieu de rencontre pour celle-ci. Une réflexion est menée dans le périmètre du Petit Cortaillod (port-capitainerie, place du Petit-Cortaillod) afin de garantir une qualité d'accueil élevée tant pour la population que pour les visiteurs.
- Le Conseil communal met une priorité sur le développement de l'accueil extra-familial dans la commune afin de permettre une conciliation vie familiale et vie professionnelle à ses habitants.
- Le Conseil communal souhaite développer et soutenir de nouveaux projets pour les seniors, par exemple par la mise à disposition de formation, de lieu de rencontre et d'initiatives dans le domaine de la santé.



Durabilité

- Le Conseil communal encourage la population à la mobilité douce notamment par des aménagements ainsi que par sa politique de subventionnement.
- Le Conseil communal poursuit les aménagements permettant une gestion durable des ressources.
- Le Conseil communal finalise la mise en œuvre de la révision du PAL et établit un plan communal des énergies et un plan général d'alimentation en eau.

Cortaillod, le 10 mars 2025

Au nom du Conseil communal	
Le président	Le secrétaire
Olivier Félix	Olivier Rochat